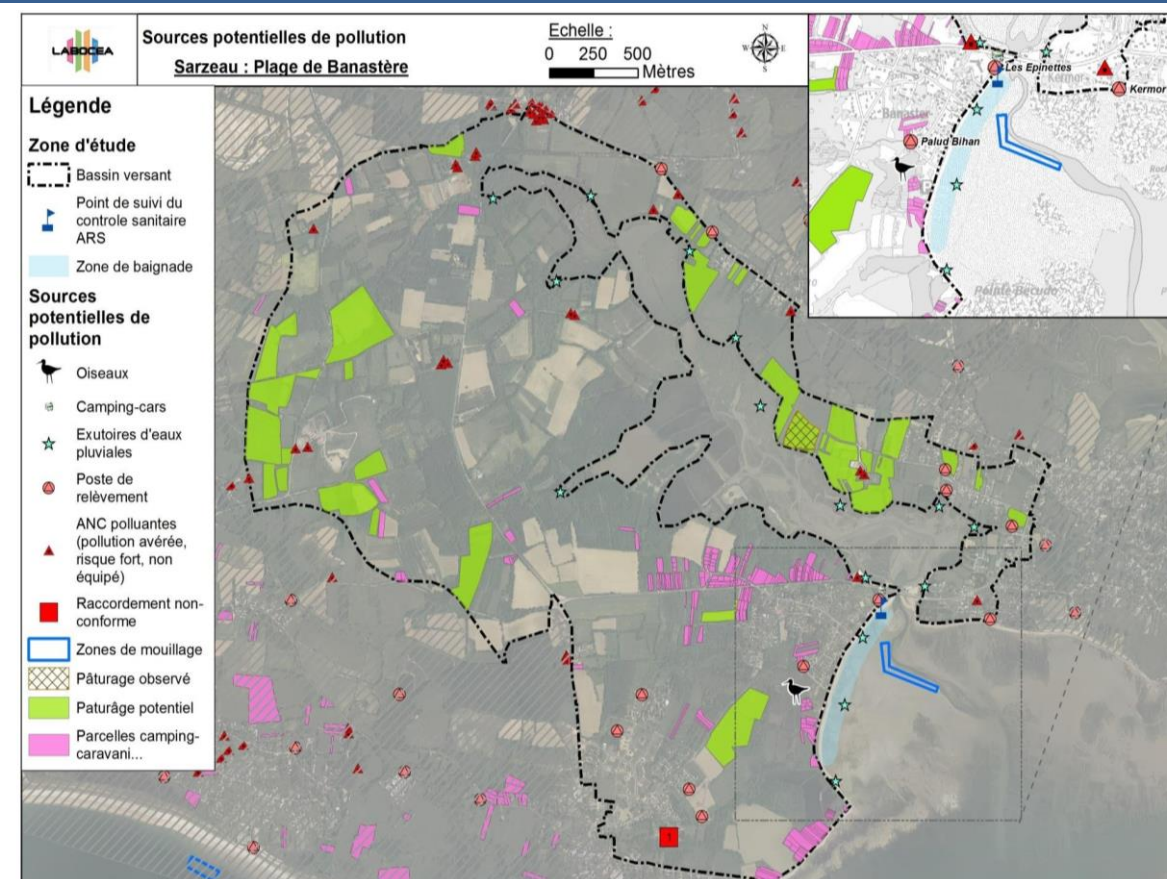


Carte de la zone de baignade



Synthèse des sources potentielles de pollution de la zone d'étude



Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : **Plage de Banastère**
Commune : **Sarzeau**
Département : **Morbihan (56)**
Région : **Bretagne**
Personne responsable de la baignade : **Le Maire de Sarzeau**
☎ Mairie : 02 97 41 85 15

Qualité des eaux de baignade
Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA)
☎ 02 97 68 14 24
@ <http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh>
Un registre d'observation de la qualité des eaux de baignade est à disposition du public à l'accueil de GMVA et également en ligne à l'adresse : baignades@gmvagglo.bzh

Période de surveillance sanitaire : **Du 2 juin au 13 septembre**
Heures de surveillance : **Baignade non surveillée**
Fréquentation estimée > **60 personnes**
Interdiction aux animaux domestiques : **Du 15 juin au 15 septembre par arrêté municipal**

Equipements : **Panneaux informatifs, sanitaires, parkings**
Usages : **Zones de mouillage et d'équipements légers**

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des 3 dernières années

Année	2017	2018	2019	2020
Classement selon Directive 2006/7/CE Pour plus d'information : http://baignades.sante.gouv.fr	Site non classé	Excellente	Excellente	Excellente

Liste des épisodes de pollution au cours des 3 dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade
Pas d'évènement sur les 3 dernières années			

Echouage d'algues : **En quantité limitée**

Potential de prolifération du phytoplancton : **Pas de sensibilité particulière**

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Contamination microbologique : Risque potentiel

- Via Rejet pluvial ;
- Via Postes de relevage (Kermor et Epinettes, Kerjambet)

Autres sources potentielles de pollution :

- Incivilités (rejets d'eaux usées des camping-cars)

Gestion des pollutions :

Existence d'un protocole de gestion active : Fermeture de la baignade en cas de mauvais résultat

Programme d'actions

- 1- Procédure d'alerte entre les gestionnaires en cas de dysfonctionnement des postes
- 2- Analyses sur les exutoires du bassin d'étude
- 3- Gestion en cas de pollution accidentelle
- 4- Communication auprès du public

Recommandations aux baigneurs

Respectez les interdictions qui pourraient être prononcées en cours de saison par la commune. Evitez de vous baigner après un orage. Méfiez-vous des écoulements sur la plage : Ces rejets peuvent être contaminés. Le contact prolongé avec ces eaux peut alors présenter un risque sanitaire. Bien qu'ils apparaissent aux yeux des enfants comme un espace de jeu privilégié, apprenez aux petits à les éviter.